



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **26 janvier 2015**

Délibération n° 2015-0114

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Opérations globalisées 2015 de la direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction innovation numérique et systèmes d'information

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Eymard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burrucand (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 26 janvier 2015**Délibération n° 2015-0114**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Opérations globalisées 2015 de la direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction innovation numérique et systèmes d'information

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Pour la constitution de la Métropole, le système d'information a été découpé en 3 couches :

- la couche applicative (applications métiers) en privilégiant les solutions existantes à la Communauté urbaine de Lyon pour les applicatifs préexistants dans les 2 collectivités (plus de 30 domaines en recouvrement dont les ressources humaines, les finances, la gestion des actes des assemblées délibérantes et des arrêtés du Président, etc.). Les applications des domaines spécifiques au Département du Rhône sont divisées en 2 afin que chaque collectivité puisse avoir son application. Cela concerne principalement le service informatique (SI) solidarité,

- l'infrastructure fonctionnelle (annuaires, messagerie, services de fichiers, bureautique) pour laquelle une migration vers les technologies Microsoft est retenue à la Communauté urbaine afin de rendre possible la fusion des systèmes d'information dans les délais impartis (il s'agit du programme "NEO"),

- l'infrastructure technique (systèmes, serveurs, bases de données, postes de travail) pour laquelle la convergence technique doit être conduite sur plusieurs années.

A terme, chaque collectivité (la Métropole et le Département du Rhône) doit disposer de son propre système et être autonome pour l'opérer. De manière transitoire, à compter du 1er janvier 2015, le Département du Rhône doit opérer certains services pour le compte de la Métropole de Lyon dans le cadre d'un conventionnement réciproque afin de garantir la continuité de service le temps de la montée en compétence de chaque collectivité et du transfert des postes de travail du Département du Rhône à la Métropole de Lyon dans le cadre des déménagements.

En 2015, la direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information (DINSI) restera donc très largement mobilisée sur la construction de la Métropole de Lyon. Il convient toutefois de reprendre progressivement les projets arrêtés en 2013 et d'instruire le lancement de nouveaux projets, notamment parmi ceux qui étaient programmés antérieurement. Par ailleurs, "une feuille de route numérique" sera élaborée courant 2015.

Cadre général des opérations globalisées en 2015 de la DINSI dans ce contexte de transition

Le montant global des autorisations de programmes (AP) nouvelles nécessaires pour les opérations millésimées 2015 est de 4 400 k€ tous budgets confondus (4 022 k€ au budget principal et 378 k€ au budget annexe de l'assainissement).

Cette autorisation de programme (AP) globale se répartit sur les opérations suivantes :

- les opérations n° 0P28O4524 et n° 2P28O4524 : "Système d'information applicatif" (AP 1 308 k€ tous budgets confondus dont 1 202 k€ au budget principal et 106 k€ au budget annexe de l'assainissement.

Ces opérations portent sur les enveloppes d'évolutions applicatives qui intègrent également le système information solidarité. Ces enveloppes financent l'ensemble des évolutions réglementaires et fonctionnelles du patrimoine applicatif de la Communauté urbaine : applications des directions opérationnelles et système d'information géographique (SIG), grandes applications fédérales de gestion des ressources humaines, de gestion financière et de conduite de projet, évolutions des différents sites internet et extranet (soit environ 220 applications et sites),

- les opérations n° 0P28O4526 et n° 2P28O4526 : "Système d'information Infra et Télécom" (AP 2 492 k€ tous budgets confondus dont 2 220 k€ en BP et 272 k€ en BA2).

Ces opérations portent sur les infrastructures personnelles (postes de travail) et partagées (les serveurs, bases de données, réseau) et la téléphonie, et vise en dehors de l'opération Métropole à maintenir à niveau ces infrastructures par un renouvellement en fonction de leur obsolescence,

- l'opération n° 0P28O4525 : "Système d'information projets" (AP 600 k€ en BP).

Cette opération a pour but le redémarrage de l'activité projet hors Métropole. Cette opération concerne l'acquisition de nouvelles solutions logicielles ou des refontes d'applications existantes.

Par ailleurs, les directions sont en attente de la relance de leurs projets hors Métropole et le parc de 250 applications a vieilli et doit être renouvelé. Le périmètre de ce dernier est large puisqu'il concerne à la fois les projets de systèmes d'information, les projets techniques (pas d'opération spécifique demandée sur le volet architecture pour 2015) ainsi que sur les projets numériques selon une feuille de route qui reste à établir. La demande de crédits de paiement, 200 k€ pour 2015 et 400 k€ pour 2016, reste modeste.

N'ont pas été demandées sur 2015 l'ouverture d'autorisations de programme sur les opérations globalisée "Système information architecture" et "Système information géographique" mais ces dernières feront l'objet d'une demande en 2016 lorsque la DINSI aura plus de lisibilité sur les projets à venir sur ces périmètres ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve le financement par individualisation de l'autorisation de programme des opérations globalisées 2015 de la direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information (DINSI).

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution, pour les opérations globalisées de la DINSI pour un montant global de 4 400 k€ TTC réparti :

- au budget principal pour un montant de 4 022 k€ TTC en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 2 733 k€ en 2015 et 1 289 k€ en 2016, sur les opérations n° 0P28O4524, n° 0P28O4525, n° 0P28O4526,

- au budget annexe de l'assainissement pour un montant de 378 k€ HT en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel suivant : 346 200 € en 2015 et 31 800 € HT en 2016 sur les opérations n° 2P28O4524 et n° 2P28O4526.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.